



Octobre 2016

Version définitive

*Déclaration d'Intérêt Général et  
dossier d'autorisation au titre  
des articles L.214-1 à L.214-6  
du Code de l'Environnement pour le programme  
d'actions sur les milieux aquatiques*

**NOTE COMPLÉMENTAIRE**



**Programme de travaux sur le bassin versant du Lambon**

**SERAMA**  
Société d'Etudes pour la Restauration  
et l'Aménagement des Milieux Aquatiques

Parc Actilonne

2, allée Michel Desjoyeaux

85 340 OLONNE/MER

Tél/Fax : 02.51.21.50.38

E-mail : [contact@serama.fr](mailto:contact@serama.fr)

### Restauration morphologique du lit mineur

P35 : une recharge granulométrique de fond sera réalisée sur ce site en complément des créations de frayères réalisées dans le précédent programme. Cette recharge comprendra une fraction granulométrique variée composée de pierres, de cailloux et de graviers. Des blocs seront également compris dans la recharge de manière à diversifier les écoulements au niveau des radiers (habitats pour les truitelles). La fraction prépondérante pour la recharge devra cibler la restauration ou l'amélioration des zones favorables à la reproduction de la truite fario sur ce secteur.

P36 : des seuils réalisés en blocs seront disposés régulièrement dans le lit de manière à caler la recharge granulométrique visant la reconstitution d'une couche d'armure sur ce secteur où les substrats sont décapés.

Ces seuils seront disposés avant la réalisation des radiers.

Dans l'idéal, une intervention sur la berge rive gauche pourrait être réalisée de manière à adoucir les berges et assurer un début de méandrage. Cette intervention permettrait également une meilleure dissipation de l'énergie du ruisseau en période de crue.

Sans contacts établis avec le propriétaire de la parcelle, l'acceptation de ces travaux restent néanmoins hypothétique.

### Circulation piscicole petits ouvrages

Dans le cadre de l'étude, de nombreux ouvrages de la partie aval du Lambon n'ont pu être observés en eau faute de débit sur cette partie du Lambon. Conformément aux discussions engagées dans le cadre du comité de pilotage de l'étude, des actions sont budgétisées en cas de besoin sur ces ouvrages.

LAMBOUV007 : après vérification du technicien de rivière, la photo correspond bien à cet ouvrage. La hauteur de chute étant faible, le SYRLA propose de ne pas intervenir directement sur cet ouvrage. Néanmoins, pour l'intervention sur l'ouvrage LAMBOUV008, la recharge granulométrique sera vraisemblablement réalisée au niveau de cette canalisation ou immédiatement en aval.

LAMBOUV008 : la canalisation est toujours utilisée et présentait une hauteur de chute de 30 cm en avril 2016 lors du passage de l'ONEMA sur ce site. Les échanges réalisés avec la CAN ont mis en évidence l'impossibilité de rabaisser cet ouvrage. De manière à faciliter la migration des espèces, une recharge granulométrique en aval permettra de diminuer la hauteur de chute de cet obstacle.

LAMBOUV014 : après vérification sur le terrain, ce passage busé ne présente pas de dénivelé aval et une lame d'eau est garantie dans les buses. Le SYRLA ne fera pas d'intervention sur cet ouvrage.